



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - Bac STMG - Droit et économie - Session 2024

Correction de l'épreuve de Droit et Économie

| BAC TECHNOLOGIQUE - SESSION 2024

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 16

| PARTIE JURIDIQUE

Cette partie concerne une situation où la SAS MODISTES DU NORD doit faire face à une absence prolongée de Myriam DUMONT. Les candidats doivent analyser les implications juridiques de cette situation.

Question 1

Qualification juridique des parties et des faits :

Les parties concernées sont :

- **Employeur :** Sofia OUSSENI, représentante de la SAS MODISTES DU NORD.
- **Salariée :** Myriam DUMONT, directrice des équipes commerciales de la SAS.

Les faits :

Myriam DUMONT quitte un séminaire brusquement et ne se présente pas au travail le lendemain. Sofia OUSSENI, se basant sur cette absence, déclare déterminer une démission implicite alors que Myriam se prévaut d'un arrêt de travail médical postérieur à son départ.

Barème indicatif : 3 points

Erreurs à éviter : Ne pas mentionner que l'absence justifiée par un arrêt de travail est une défense légitime.

Question 2

Arguments pour rompre le contrat de Myriam DUMONT :

La SAS MODISTES DU NORD pourrait avancer :

- Myriam DUMONT a abandonné son poste sans justification pendant plus de quinze jours.
- Elle n'a pas répondu à la lettre de mise en demeure pour justifier son absence.
- Sofia OUSSENI pourrait arguer que l'absence prolongée constitue une faute professionnelle justifiant une interruption du contrat.

Barème indicatif : 3 points

Erreurs à éviter : Omettre l'importance de la mise en demeure dans ce contexte.

Question 3

Arguments de Myriam DUMONT pour contester la rupture :

Myriam DUMONT pourrait contester la rupture en présentant les arguments suivants :

- Elle a un arrêt de travail daté du lendemain de son départ, attestant que son absence était légitime pour des raisons de santé.
- Elle n'a pas reçu la lettre de mise en demeure, ce qui aurait dû lui permettre de justifier son absence.
- Elle peut faire valoir que l'employeur n'a pas respecté la procédure de démission (absence de mise en

demeure) prévue par l'article R1237-13.

Barème indicatif : 2 points

Erreurs à éviter : Ne pas tenir compte de l'arrêt de travail comme preuve d'absence légitime.

Question 4

Intérêts de la rupture conventionnelle :

Les intérêts de la rupture conventionnelle par rapport aux autres modes de rupture sont :

- **Accord amiable :** La rupture conventionnelle est issue d'un accord entre l'employeur et le salarié, permettant de quitter l'entreprise sans tensions.
- **Indemnisation :** Le salarié bénéficiant de cette rupture peut prétendre à des droits aux allocations chômage contrairement à une démission ordinaire.
- **Flexibilité :** Elle permet un cadre mieux sécurisé pour les parties, garantissant le respect des droits des salariés.

Barème indicatif : 2 points

Erreurs à éviter : Ne pas mentionner les bénéfices en termes d'indemnisation et de sécurité juridique.

| PARTIE ÉCONOMIQUE

Cette partie évalue la compréhension des dépenses publiques et des inégalités en France.

Question 1

Commentaire sur l'évolution des dépenses publiques en France :

Les dépenses publiques en France ont connu une hausse significative ces dernières années, notamment en raison des politiques de soutien économique, notamment durant la crise sanitaire. Les candidats devront aborder les postes importants comme l'éducation, la santé, et les aides sociales, tout en analysant l'impact de cette évolution sur le niveau de vie.

Barème indicatif : 2 points

Question 2

Logique d'assistance vs. logique d'assurance :

Logique d'assistance : Exemple : Le RSA (Revenu de Solidarité Active) aide les ménages à faibles revenus sans condition de cotisation.

Logique d'assurance : Exemple : Les allocations chômage, qui nécessitent des cotisations antérieures pour y avoir droit.

Barème indicatif : 2 points

Erreurs à éviter : Ne pas confondre les deux logiques dans les exemples fournis.

Question 3

Conséquences inégales de la hausse des prix sur les ménages :

La hausse des prix impacte les ménages de manière différenciée, affectant particulièrement les ménages pauvres qui doivent consacrer une plus grande proportion de leurs revenus à des dépenses essentielles, comme l'alimentation et le logement. Les candidats doivent utiliser des statistiques pour illustrer ces inégalités.

Barème indicatif : 2 points

Question 4

Argumentation sur l'efficacité des politiques sociales :

Les politiques sociales, bien que fondamentales, ne suffisent pas à elles seules à lutter contre toutes les inégalités. Elles doivent être complétées par des mesures structurelles proactives. Les candidats devraient évoquer la nécessité d'une approche multidimensionnelle pour aborder les inégalités, allant au-delà des seules prestations sociales.

Barème indicatif : 4 points

| Méthodologie et conseils

- **Gestion du temps :** Prévoyez 1 à 1,5 heures par partie pour répondre à toutes les questions.
- **Argumentation claire :** Pour les questions argumentatives, structurez votre discours en intro, développement et conclusion.
- **Utilisation des annexes :** Référez-vous toujours aux annexes pour illustrer vos propos et crédibiliser vos réponses.
- **Veille aux références juridiques :** Un bon recours aux articles mentionnés dans le droit du travail est capital pour appuyer vos réponses.
- **Restez neutre :** Présentez les faits et arguments des deux parties pour des questions juridiques.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.